

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata tenue à la salle du conseil, le lundi 4 décembre 2017 à 20 heures, suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle sont présents :

Le maire Richard F. Dubé  
Les conseillers et conseillères :  
Siège no 1 Jimmy Plourde  
Siège no 2 Carole Desbiens  
Siège no 3 Laurette Lévesque  
Siège no 4 Manon D'Amours  
Siège no 5 Nicholas Dubé  
Siège no 6 absent

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Lucie April, directrice générale est aussi présente ainsi que quatre (4) autres personnes.

La séance débute par le mot de bienvenue du maire.

17-12274 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Manon D'Amours, il est résolu unanimement que le conseil adopte l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert. Le projet d'ordre du jour a été envoyé à chaque résidence.

17-12275 Procès-verbal de la réunion du 13 novembre 2017

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017, soit adopté tel que rédigé.

17-12276 Comptes du mois de novembre 2017

La liste des comptes de novembre a été étudiée par les membres du conseil lors d'une réunion de travail tenue le 30 novembre dernier et elle est lue à cette réunion. Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que ces comptes soient approuvés:

Comptes à payer au 30 novembre 2017	46 737,12 \$
Comptes payés d'avance	41 167,76 \$
TOTAL	<u>87 904,76 \$</u>

17-12277 Rapport trimestriel et bilan

Le rapport trimestriel sommaire et le bilan au 30 novembre 2017 sont déposés par Lucie April, directrice générale.

17-12278 Rapports des réunions et suivi des dossiers

Les personnes suivantes font rapport des réunions qui ont eu lieu pendant le mois de novembre 2017 et du suivi des dossiers en cours:

- A. Par Richard F. Dubé :
- Réunion de la MRC de Témiscouata le 22 novembre (budget);
  - Réunion de la RIDT, 15 novembre 2017;
  - Réunion de la CADL le 23 novembre.
- B. Par Lucie April :
- Table des officiers municipaux du Témiscouata, le 22 novembre;
- C. Par Carole Desbiens: Réunions de l'Association Sportive de novembre ;

17-12279      Objet, portée et cout – projet de Règlement no 335 – Programme de rénovation – présentation du règlement

Richard F. Dubé, maire, explique que la Municipalité adopte un règlement afin d'instaurer un programme ayant pour but de verser une subvention maximale de 80 000\$ à la Villa Saint-Honoré inc. pour compléter le financement des travaux permettant de rentabiliser leur établissement, en ajoutant 10 logements pour personnes autonomes.

La subvention est partagée entre la Société d'habitation du Québec à 50% (40 000\$) et la Municipalité à 50%. La partie de la Société d'habitation sera remboursable à la Municipalité sur une période de 15 ans, au taux d'intérêt des bons du Trésor du gouvernement du Québec plus 0,5%. La partie couverte par la Municipalité sera pris à même les surplus accumulés libres (293 997 \$ au 31 décembre 2016).

Le projet de règlement a été remis aux membres du conseil municipal et il est mis à la disposition de l'assistance à cette réunion.

17-12280      RÈGLEMENT NUMÉRO 335 – PRO Villa St-Honoré inc.

**Pour l'instauration d'un programme Rénovation Québec visant la bonification d'un projet AccèsLogis Québec.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Société d'habitation du Québec a instauré un programme-cadre qui a pour objet de favoriser la mise en place par la Municipalité de mesures pour stimuler la revitalisation de la vocation résidentielle en déclin dans un ou des secteurs restreints de son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a désigné un secteur situé sur une partie restreinte de son territoire comportant une proportion de logements (en mauvais état ou vacants) qui nécessitent des travaux de rénovation, et que l'état actuel et l'évolution de sa vocation résidentielle justifient une intervention publique;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a accordé à la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata un budget pour l'application d'un programme municipal de revitalisation sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme visera exclusivement la bonification d'un projet AccèsLogis Québec dans le programme Rénovation Québec, soit celui de la Villa Saint-Honoré;

**CONSIDÉRANT QUE** la SHQ participe au budget global du présent programme dans une proportion de 50 %;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a signé, avant l'approbation de son programme par la Société d'habitation du Québec, une entente sur la gestion dudit programme qui prévoit notamment que la Municipalité déboursa la totalité de l'aide financière accordée aux propriétaires et que la participation financière de la Société d'habitation du Québec à cette aide lui sera remboursée;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné par Laurette Lévesque à la séance ordinaire tenue le 13 novembre 2017;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Carole Desbiens,

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le règlement numéro 335 soit adopté et que le Conseil ordonne et statue par ce règlement.

Le texte du règlement est remis aux membres du conseil et rendu disponible pour le public lors de la séance. Il sera inscrit aux livres des règlements.

17-12281      Liste des personnes endettées envers la Municipalité

Conformément à l'article 1022 du Code municipal, la directrice générale dépose les listes suivantes aux membres du conseil :

- Liste des personnes endettées envers la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata, le total à recevoir en taxes est de 38 687,25 \$, 1 442,37 \$ en intérêt pour un total 40 129,62 \$.
- Liste des autres factures autre que des taxes : aucun compte en retard;
- Liste des personnes endettées ayant des comptes en souffrance antérieurement au 31 décembre 2016 : il reste un total de 3 596,70 \$, en capital et en intérêt. Tous les comptes font l'objet d'une entente respectée.

Sur la proposition de Jimmy Plourde, appuyée par Manon D'Amours, il est résolu unanimement qu'avant le 16 décembre, les comptes qui comporteront des sommes antérieures au 31 décembre 2016, qui n'auront pas respecté leur entente, devront être envoyés à la MRC de Témiscouata pour la vente prévue le 8 mars 2018, selon la procédure prévue par la Loi.

Lucie April, directrice générale est mandatée pour assister à la vente pour taxes afin d'acquérir les immeubles au nom de la municipalité, s'il n'y a pas preneur ou si le montant est insuffisant.

17-12282      Calendrier des réunions du conseil municipal pour l'année 2018

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Jimmy Plourde, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des **séances ordinaires** du conseil municipal pour 2018, qui débiteront à **20 h** :

- ⇒ Lundi 15 janvier
- ⇒ Lundi 5 février
- ⇒ Lundi 5 mars
- ⇒ Mardi 3 avril (Pâques)
- ⇒ Lundi 7 mai
- ⇒ Lundi 4 juin
- ⇒ Mardi 3 juillet (fête du Canada)
- ⇒ Lundi 6 août
- ⇒ Mardi 4 septembre (fête du Travail)
- ⇒ Mardi 2 octobre (élection provinciale)
- ⇒ Lundi 5 novembre
- ⇒ Lundi 3 décembre

QU'un **avis public** du contenu du présent calendrier soit publié, conformément au Code municipal.

17-12283      Maire substitut au conseil de la MRC de Témiscouata et maire suppléant pour l'année 2018

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement que Manon D'Amours, conseillère au siège numéro 4, soit nommée suppléante au maire au conseil de la MRC de Témiscouata pour l'année 2018, en cas d'absence du maire.

Il est également résolu unanimement que Manon D'Amours, conseillère au siège numéro 4 soit nommée comme maire suppléante pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.

Les représentants autorisés à signer les documents à la Caisse Populaire Desjardins du Portage, au nom de la Municipalité, sont changés de la façon suivante : Richard F. Dubé, maire ou Manon D'Amours, maire suppléante lorsque le maire sera absent ou dans l'impossibilité de le faire, et Lucie April, directrice générale ou Josée Chouinard, directrice générale adjointe.

17-12284      Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 336 – amendant le règlement no 212 et suivant – décrétant un programme de subvention visant à promouvoir la construction et la rénovation domiciliaire, commerciale et industrielle dans les secteurs déjà construits et déterminés dans le présent règlement

**AVIS DE MOTION**

Nicholas Dubé, conseiller au siège no 5, donne avis de motion dans le but d'adopter un règlement remplaçant le règlement numéro 212 et ses amendements, afin de bonifier le programme existant à l'ensemble de la Municipalité pour les rénovations et les bâtiments accessoires.

**PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT**

Richard F. Dubé, maire, explique que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata adoptera un nouveau règlement qui remplacera le Règlement no 212 et ses amendements (123, 147, 197, 261, 263 et 319).

Le but est de réviser le programme au complet, mais surtout y ajouter les rénovations et les bâtiments accessoires au programme de subvention visant à promouvoir la construction et la rénovation domiciliaire, commerciale et industrielle, **dans les parties non urbaines**.

On en profite pour déterminer certaines valeurs minimales. On y ajoutera également les bâtiments vendus à Transports Québec pour la construction de l'autoroute 85 et qui seront déplacés pour rester à Saint-Honoré.

Un projet de règlement a été remis aux membres du conseil le jeudi 30 novembre et le projet est disponible pour le public présent à cette réunion.

17-12285      Virement du surplus pour le Service Incendie

Selon les estimations, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata terminera l'année financière 2017 avec un léger surplus, par contre, pour le service incendie, les dépenses ont dépassé les estimations de façon importante.

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Manon D'Amours, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata affecte les sommes suivantes aux surplus réservés :

- SERVICE INCENDIE : diminution du surplus de 24 200 \$ pour combler le déficit anticipé dû aux dépenses imprévues de salaires, formation et service intermunicipal.

17-12286      Formation de la Corporation de développement économique des cinq municipalités du regroupement

Considérant que la création d'une corporation de développement économique permettra une collaboration accrue entre les municipalités membres dans la mise sur pied de projets et d'actions de développement économique sur le territoire ;

Considérant que la création d'une corporation de développement économique permettra d'orienter le travail de l'agent de développement économique par une centralisation des décisions et par l'identification de grands axes sectoriels de travaux prioritaires ;

Considérant que la création d'une corporation de développement économique permettra de financer plus facilement des projets de développement local d'envergure par l'apport de financement issu du milieu et par une meilleure collaboration entre les municipalités dans le cadre de demandes au fonds régional du développement du territoire ;

Considérant que la création d'une corporation de développement économique pourra permettre de soutenir l'entrepreneuriat et les initiatives de développement local par la création d'un fonds d'aide au développement local issu des revenus de financement de celle-ci ;

Considérant que la corporation de développement économique pourra dans le cadre de ses activités normales, viser son autofinancement, et ainsi permettre d'assurer la viabilité à long terme d'outils de développement économique dans la région ;

Considérant que la corporation de développement économique pourra devenir un acteur de premier plan au Témiscouata de par son rôle de première importance auprès de la communauté d'affaires de la région à titre de mobilisateur et de catalyseur d'actions en matière de développement économique ;

Sur la proposition de Manon D'Amours, appuyée par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement d'entreprendre, conjointement avec les municipalités de Saint-Louis-du-Ha! Ha!, de Saint-Elzéar-de-Témiscouata, de Saint-Eusèbe et de Saint-Pierre-de-Lamy, les démarches liées à la création d'une corporation conjointe de développement économique régionale.

De plus, il est résolu à l'unanimité de mandater Hugo Tardif, conseiller au siège numéro 6, pour siéger sur le comité de création de la corporation susmentionnée. Manon D'Amours est nommée substitut.

#### 17-12287      Engagement du préposé à la patinoire et au centre des loisirs

Suite à un appel de candidatures, une personne a appliqué. Le candidat a été reçu en entrevue verbale et les membres du comité de l'Association sportive de Saint-Honoré recommandent son engagement au salaire inscrit sur le projet de contrat de travail remis aux membres du conseil.

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata engage Jonathan Jacques Michel, du 151, rue Principale, Saint-Honoré-de-Témiscouata, à partir du jeudi 6 décembre. Il sera sous l'autorité de l'animatrice communautaire.

Isabelle Dion, animatrice communautaire est autorisée à signer le contrat de travail pour et au nom de la Municipalité.

#### 17-12288      Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires

**Attendu que** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**Attendu que** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**Attendu qu'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**Attendu que** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**Attendu que** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipal;

**Attendu que** la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**Attendu que** la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I et 5 pompiers pour Opérateur d'autopompe, 5 pompiers pour Désincarcération et 5 pompiers au cours Autosauvetage au courant de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**Attendu que** la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Témiscouata en conformité avec l'article 6 du Programme.

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Manon D'Amours, il est résolu unanimement de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des

pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Témiscouata.

17-12289      Annulation des soldes de taxes municipales – propriétés acquises par Transports Québec pour l'autoroute 85

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a déjà acquis certaines propriétés pour la construction de la future autoroute 85;

ATTENDU QUE les calculs du partage des taxes entre le vendeur et l'acheteur ont été faits chez le notaire, mais que des montants sont restés au solde des comptes, ayant été oubliés;

ATTENDU QUE Transports Québec sont catégoriques et qu'ils refusent de payer le solde de taxes restant aux comptes;

ATTENDU QU'une lettre a été envoyée aux anciennes propriétaires et que le représentant d'une des propriétaires considère le partage injuste, s'il s'était agité d'un autre acheteur, celui-ci aurait payé la balance;

ATTENDU QU'il demande, par courriel, l'annulation du compte;

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata annule des deux soldes de taxes suivants et les intérêts :

- Propriété du 645, route 185 (Marguerite Dubé) : 90,34 \$;
- Propriété du 668, route 185 (Jacqueline Griffin) : 384,35\$.

Il est également résolu de porter une attention particulière lorsque les notaires demanderont les soldes de taxes afin de leur préciser que les taxes de services ne sont pas divisibles et qu'ils sont payables, au complet peu importe le nombre de mois.

17-12290      Motion de félicitations – Roger A. Pelletier

Sur la proposition de Manon D'Amours, appuyée par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata félicite la famille de Roger A. Pelletier pour le titre de meilleur concessionnaire de la part de Team Green Kawasaki, parmi une centaine de franchisés au Canada.

Le conseil les félicite également pour leurs 60 ans d'existence et leur agrandissement. Trois générations de passionnés qui savent exceller et faire progresser cette entreprise ici au Témiscouata. Bravo également à Dave Pelletier qui fait partie de l'équipe de coureur de motocross qui a terminé au premier rang de la série Supercross Québec.

17-12291      Motion de félicitations – Meggy Robichaud

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata félicite Meggy Robichaud (fille de Manon D'Amours et Daniel) pour sa très bonne saison. Elle a été sacrée grande championne 2017 de la catégorie Poney suite aux résultats cumulatifs de la saison de Gymkhana. Bravo, Meggy, continue ton bon travail.

17-12292      Motion de félicitations – Parc du Mont Citadelle

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Manon D'Amours, il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata félicite les propriétaires et le personnel du Parc du Mont-Citadelle, pour le prix **d'Entreprise touristique** de l'année au dernier Gala de l'entreprise du Témiscouata qui se tenait le 18 novembre à Dégelis.

Le Parc du Mont-Citadelle fait la fierté des résidents de Saint-Honoré et son apport à la vitalité de notre communauté est important.

On fait mention d'une lettre reçue pour demander le pavage d'une partie de la route Talbot, une réponse lui sera envoyée, la demande sera étudiée avec les programmes de subvention.

On suggère d'ajouter des lumières de Noël devant l'édifice municipal.

Pour le concours de décorations extérieures de Noël. La visite se fera entre 19 h et 22 h, le 21 décembre par Richard F. et Jimmy Plourde avec la camionnette de la Municipalité. Le tirage des gagnants se fera en janvier, en regroupant tous les secteurs. La date des visites sera annoncée dans le Mistral de décembre.

À 21 heures 19, Richard F Dubé donne la parole à l'assemblée pour la période de questions. Les sujets discutés sont, entre autres : pavage de la route Talbot et du coin 9<sup>e</sup> Rang, chemin Beaulieu, baisse des taxes avec les revenus éoliens et la fin des emprunts, constat actuel pour le Mont-Citadelle, travaux reliés à la route 185, taxes si nous n'avions pas de revenus éoliens, dépenses de la RIDT, aide municipal à la Villa Saint-Honoré.

#### FERMETURE DE LA RÉUNION

Il est 22 heures, Richard F. Dubé, maire lève la séance.

#### ADOPTÉ UNANIMEMENT

*Je, Richard F. Dubé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

---

Richard F. Dubé, maire

---

Lucie April, directrice générale

